

PII RISQUES BIOLOGIQUES PHASE 2

**Rapport final d'évaluation pour les
travailleurs des eaux usées et
des éboueurs municipaux**



Hélène Crevier

*Avec la collaboration de
Mélanie Villeneuve*

Décembre 2011

Auteure

Hélène Crevier, agente de planification, programmation et recherche

Avec la collaboration de

Mélanie Villeneuve, technicienne en recherche psychosociale

Secrétariat et mise en pages

Jocelyne Fournier

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée. La référence suivante est proposée :

Crevier, Hélène. *PII Risques biologiques, phase 2 – Rapport final d'évaluation pour les travailleurs des eaux usées et des éboueurs municipaux*, Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 2011, 102 p.

ISBN 978-2-89342-522-1 (version papier)

ISBN 978-2-89342-523-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2011

Ce document est disponible sur le site Internet du Portail en santé au travail : www.santeautravail.net

Remerciements

Sans le travail exceptionnel des intervenants et intervenantes en santé au travail des centres de santé et de services sociaux (CSSS), et principalement des infirmières¹, ce programme d'intervention intégré (PII) sur les risques biologiques n'aurait pas eu tout le succès qu'on lui reconnaît. Les intervenants ont informé, vacciné des milliers de travailleurs et soutenu les gestionnaires dans la mise en place de mesures préventives. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

Nous tenons à remercier aussi les « pivots » régionaux pour leur rigueur et leur patience à nous fournir les informations pour l'évaluation finale de ce programme. J'aimerais rappeler la contribution de Luce Gervais, coordonnatrice en santé au travail de la Montérégie, qui a conçu en grande partie le projet d'évaluation du PII. J'ai pu bénéficier de la qualité de son travail dans les diverses étapes de réalisation de l'évaluation. De plus, ses commentaires judicieux lors de la relecture du document ont été très appréciés. Finalement, un merci particulier à Jocelyne Fournier pour ses suggestions créatives et pour la qualité de son travail dans la mise en page et l'édition de ce rapport.

¹ Dans l'ensemble du texte, l'emploi d'un genre qu'il soit masculin ou féminin inclut l'autre.

Table des matières

Introduction	9
Chapitre 1	
Méthodologie.....	11
Chapitre 2	
Portrait de la clientèle.....	13
Chapitre 3	
Information transmise aux travailleurs et aux gestionnaires	17
3.1 Information sur les risques biologiques	17
3.1.1 Gestionnaires et travailleurs municipaux des eaux usées.....	17
3.1.2 Gestionnaires et éboueurs municipaux.....	18
Chapitre 4	
Guide de gestion	21
4.1 Clientèle gestionnaires municipaux – Eaux usées.....	22
4.1.1 Transmission du guide de gestion	22
4.1.2 Retour sur le guide de gestion afin d'évaluer son implantation	22
4.2 Clientèle gestionnaires municipaux – Éboueurs	25
4.2.1 Transmission du guide de gestion	25
4.2.2. Retour sur le guide de gestion afin d'évaluer son implantation	25
Chapitre 5	
Vaccination contre l'hépatite A et le tétanos	27
5.1 Établissements visés par les activités de vaccination contre l'hépatite A	27
5.2 Efficacité du programme de vaccination contre l'hépatite A	28
5.3 Couverture vaccinale.....	28
5.4 Vaccination contre le tétanos	29
Chapitre 6	
Programme de protection respiratoire.....	35
6.1 Information transmise sur le programme de protection respiratoire	35
6.2 Mise en place du programme de protection respiratoire.....	36
Conclusion.....	41

Annexes

Annexe 1	Activités réalisées dans la région du Nunavik en lien avec le PII Risques biologiques, phase 2	43
Annexe 2	Formulaires ayant été utilisés pour le recueil de l'information PII Risques biologiques : travailleurs municipaux des eaux usées et éboueurs	47
Annexe 3	Liste des régions	59
Annexe 4	Guide de gestion gestionnaires municipaux des eaux usées : transmission, retour et évaluation de l'application.....	63
Annexe 5	Guide de gestion gestionnaires municipaux des éboueurs : transmission, retour et évaluation de l'application.....	81
Annexe 6	Résultats de la vaccination contre l'hépatite A et le tétanos, par région	99

Tableaux et figure

Tableau 1. Nombre d'établissements visés par le programme selon la clientèle, régions et province	14
Tableau 2. Pourcentage d'établissements, où l'ensemble des activités prévues au programme sont complétées, régions et province	15
Tableau 3. Pourcentage de travailleurs et de gestionnaires informés et pourcentage d'établissements où l'information est complétée, travailleurs municipaux des eaux usées, régions et province.....	19
Tableau 4. Pourcentage de travailleurs et de gestionnaires informés et pourcentage d'établissements où l'information est complétée, éboueurs municipaux, régions et province	20
Tableau 5. Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire, gestionnaires municipaux eaux usées, ensemble des régions	24
Tableau 6. Évaluation de l'application du guide de gestion, gestionnaires municipaux eaux usées, ensemble des régions	24
Tableau 7. Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire, éboueurs municipaux, ensemble des régions	26
Tableau 8. Évaluation de l'application du guide de gestion, éboueurs municipaux, ensemble des régions	26
Tableau 9. Efficacité du programme : nombre de travailleurs visés pour la vaccination et nombre de travailleurs ayant reçu 2 doses de vaccin contre l'hépatite A, régions et province	30
Tableau 10. Couverture vaccinale : pourcentage de travailleurs protégés (avant et après le programme) par rapport aux travailleurs visés, régions et province	31
Tableau 11. Pourcentage de travailleurs vaccinés contre le tétanos par rapport aux travailleurs visés pour la vaccination, régions et province	32
Tableau 12. Nombre d'établissements où le programme de protection respiratoire (PPR) est requis et pourcentage d'établissements où l'information sur le PPR est transmise, régions et province	36
Tableau 13. Nombre d'établissements où un programme de protection respiratoire (PPR) est totalement mis en place par rapport aux établissements où un retour est fait auprès du gestionnaire, régions et province	38
Tableau 14. Nombre d'établissements où 3 éléments spécifiques du programme de protection respiratoire (PPR) sont implantés parmi les établissements où le PPR est totalement ou partiellement mis en place et pourcentage par rapport aux établissements où un retour est fait auprès du gestionnaire, régions et province	39
Figure 1 . Illustration du processus de la vaccination contre l'hépatite A et le tétanos	33

Introduction

Les activités du Programme d'intervention intégré (PII) Risques biologiques, phase 2 ont débuté en janvier 2006. Les clientèles visées sont :

- les travailleurs œuvrant sur les réseaux d'égouts municipaux et dans les stations d'épuration des eaux usées (nous les appellerons travailleurs municipaux des eaux usées)
- les éboueurs municipaux
- les travailleurs des centres de tri
- les travailleurs des centres de compostage
- les opérateurs d'unités mobiles de pompage

Ce document présente le bilan de l'intervention auprès de 2 des 5 clientèles ciblées par la phase 2 du PII : les travailleurs municipaux des eaux usées et les éboueurs municipaux.

Les objectifs poursuivis par le programme sont les suivants :



Clientèle des travailleurs municipaux des eaux usées

1. Les travailleurs œuvrant sur les réseaux d'égouts municipaux et dans les stations d'épuration des eaux usées et les gestionnaires de ces établissements connaîtront la nature, les modes de transmission des risques biologiques dans leur milieu de travail et les moyens de prévention, notamment les pratiques d'hygiène personnelle.
2. Les gestionnaires des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration prendront connaissance du guide de gestion, en particulier les éléments qui ont une incidence sur l'exposition aux risques biologiques.

3. Les gestionnaires des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration mettront en place des moyens de prévention pour réduire l'exposition aux agents biologiques.
4. Les gestionnaires des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration prendront connaissance du contenu d'un programme de protection respiratoire si requis.
5. Les gestionnaires des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration mettront en place un programme de protection respiratoire.
6. Quatre-vingt-cinq pour cent des travailleurs œuvrant sur les réseaux d'égouts municipaux et les stations d'épuration des eaux usées et à risque d'éclaboussures fréquentes au visage seront vaccinés contre l'hépatite A.
7. Quatre-vingt-quinze pour cent des travailleurs qui se font vacciner pour l'hépatite A seront vaccinés contre le tétanos lorsque la vaccination pour le tétanos est indiquée.



Clientèle des éboueurs municipaux

1. Les éboueurs et les gestionnaires de ces établissements connaîtront les risques biologiques associés au travail d'éboueurs, les moyens de prévention et les procédures à suivre en postexposition à la suite d'une piqûre d'aiguille ou une blessure avec des objets piquants, coupants ou tranchants et souillés de sang.

2. Les gestionnaires municipaux prendront connaissance du guide de gestion, en particulier les éléments qui ont une incidence sur l'exposition des éboueurs aux risques biologiques.
3. Les gestionnaires municipaux mettront en application des moyens de prévention pour réduire l'exposition aux risques biologiques.

Rappelons que les données recueillies servent à évaluer l'atteinte des objectifs du programme.

Chapitre 1

Méthodologie

Les données ont été recueillies dans 15 régions sociosanitaires. La région du Nunavik a été exclue de l'étude, car l'ensemble des activités était réalisé avant le début du PII Risques biologiques, phase 2. En effet, la situation particulière du Nord a entraîné dès 2001 le développement d'un plan, afin de contrer le risque de transmission du virus de l'hépatite A : avant cette date, les eaux usées recueillies à chaque maison par un camion-pompe et déversées ensuite dans des lagunes présentaient un risque de contamination des travailleurs due en particulier à la situation de certains quais mal orientés par rapport aux vents dominants. Le programme instauré en 2001 a amené des changements par rapport aux installations et aux pratiques de travail, en plus de développer des activités comparables à celles offertes dans le cadre du PII.

Un suivi des activités est fait depuis 2007. Cependant, les données recueillies dans ce contexte ne peuvent être utilisées ici, car elles ne sont pas entièrement comparables aux nôtres. Nous présentons cependant à l'annexe 1, un portrait qualitatif du contexte et des activités réalisées dans cette région.

Les données ont été recueillies entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009. Elles l'ont été dans chaque région au moyen de formulaires utilisés, soit sous forme papier, soit directement dans l'application SISAT (annexe 2). Les personnes responsables dans chaque région (pivots) ont ensuite transmis les formulaires à la technicienne de recherche ou à la responsable provinciale du programme.

Dans 2 régions, les formulaires ont été recueillis directement en Montérégie après que les droits eurent été donnés pour aller rechercher ces données dans l'application SISAT. Par la suite, la technicienne et la responsable de l'analyse du programme ont procédé à une double validation : vérification de la présence de toutes les données requises; vérification de la cohérence des réponses. Des demandes de correction ont été envoyées aux régions, des modifications ont été faites et les bases de données retournées à nouveau aux responsables provinciales. Ce mouvement de va-et-vient a été répété, la plupart du temps à plusieurs reprises. L'analyse a été faite sur ces données corrigées.

L'ensemble du processus a rencontré des difficultés :

- Au début du programme, dans les grandes municipalités, la phase 1 a facilité le travail, car les interventions développées à cette occasion ont servi de porte d'entrée pour la phase 2. Par contre, pour les municipalités de taille réduite, les activités sont apparues plus exigeantes¹.

¹ Luce Gervais, *PII Risques biologiques – Rapport d'évaluation d'implantation de la phase 2 en 2006*, mai 2007.

- En cours de programme, le départ à la retraite de nombreuses infirmières a entraîné des difficultés pour le transfert d'information du programme; une perte d'information est parfois aussi rencontrée lorsqu'il s'agit d'expliquer les raisons de l'absence de données; le remplacement de nouvelles infirmières a quelquefois été plus difficile à combler et le suivi du programme s'en est trouvé affecté.

Malgré ces contraintes, les activités ont été réalisées comme le requérait le programme et la collaboration entre les CSSS et le milieu municipal a été positive dans l'ensemble.

Chapitre 2

Portrait de la clientèle



La liste transmise au début du projet comprenait 870 établissements répartis dans 15 régions sociosanitaires. Cent-cinq établissements ont été retranchés de cette liste pour les raisons suivantes :

- Dans 73 cas, il s'agissait d'un mauvais ciblage : le traitement des eaux usées ne se fait pas dans la municipalité, ou il n'y a pas de travailleurs à risque d'éclaboussures d'eaux usées au visage ou l'établissement est sans lien avec le secteur des eaux usées;
- Dans 24 cas, les établissements ont été fusionnés avec un autre pour des raisons pratiques d'intervention;
- Dans 5 cas, les établissements étaient fermés;
- Dans 3 cas, toutes les activités avaient été réalisées dans la phase 1.

Par ailleurs, 44 établissements ont été ajoutés en cours de programme. Finalement, 809 établissements sont visés par le programme et constituent notre liste d'analyse pour les travailleurs municipaux des eaux usées et les éboueurs municipaux¹.

Certains établissements comptent à la fois des travailleurs des eaux usées et des éboueurs alors que d'autres comptent que l'une ou l'autre clientèle. Quoi qu'il en soit, on trouve des travailleurs des eaux usées dans 778 établissements et des éboueurs dans 99 (respectivement 96,2 % et 12,2 % des établissements visés par le PII).

L'organisation des services autour de l'enlèvement des ordures ménagères varie beaucoup dans la province alors que certaines régions ne comptent aucun éboueur municipal et que d'autres en ont dans presque toutes leurs municipalités (tableau 1).

¹ Rappelons qu'au moment du programme, la clientèle des travailleurs provenant du secteur privé à l'emploi d'une municipalité à titre de sous-traitant ne fait pas partie de la clientèle ciblée, sauf si elle travaille uniquement pour un seul établissement visé par le programme et classé dans un groupe prioritaire.

Tableau 1. Nombre d'établissements visés par le programme selon la clientèle, régions et province

Région ¹	Éta. ayant des trav. municipaux des eaux usées (peuvent aussi avoir des éboueurs municipaux)	Éta. ayant des éboueurs municipaux (peuvent aussi avoir des trav. municipaux des eaux usées)	Éta. ayant les 2 clientèles
1	72	1	1
2	55	7	3
3	58	1	1
4	65	0	0
5	59	2	1
6	26	10	9
7	33	32	20
8	36	8	4
9	25	5	2
11	31	23	18
12	122	5	4
13	4	0	0
14	36	2	2
15	33	0	0
16	123	3	3
Total	778	99	68

¹ La description des régions se trouve à l'annexe 3.

Activités prévues

En ce qui a trait à la clientèle des eaux usées, les activités prévues étaient l'information auprès des travailleurs et du gestionnaire, la présentation du guide de gestion incluant le retour pour en mesurer l'application, la vaccination contre l'hépatite A et le tétanos, et le programme de protection respiratoire, s'il était requis.

En ce qui a trait à la clientèle des éboueurs, les activités prévues étaient l'information auprès des travailleurs et du gestionnaire et la présentation du guide de gestion incluant le retour pour en mesurer l'application.

Les établissements où toutes les activités ont été complétées sont au nombre de 670, soit 82,8 % des établissements visés (tableau 2). Dans certaines situations, compte tenu des changements de personnel, il n'a pas été possible de savoir si l'activité n'a pas été réalisée

parce qu'elle n'avait pas lieu de l'être – donc non requise ou – si elle aurait dû l'être et ne l'a pas été ou encore si elle l'a été, mais nous ne le savons pas. C'est le cas surtout du programme de protection respiratoire. Les résultats présentés doivent donc se lire ainsi : dans 82,8 % des établissements, nous sommes certains que les activités qui devaient être réalisées l'ont été.

Tableau 2. Pourcentage d'établissements, où l'ensemble des activités prévues au programme sont complétées, régions et province

Région ¹	N ^{bre} d'éta. visés par le programme	N ^{bre} d'éta. où toutes les activités sont réalisées	N ^{bre} d'éta. où toutes les activités sont réalisées/ n ^{bre} éta. visés par le programme %
1	72	47	65,3
2	59	55	93,2
3	58	39	67,2
4	65	58	89,2
5	60	57	95,0
6	27	24	88,9
7	45	40	88,9
8	40	33	82,5
9	28	28	100,0
11	36	24	66,7
12	123	106	86,2
13	4	0	0,0
14	36	35	97,2
15	33	4	12,1
16	123	120	97,6
Total	809	670	82,8

¹ La description des régions se trouve à l'annexe 3.

Chapitre 3

Information transmise aux travailleurs et aux gestionnaires

Un des objectifs du programme d'intervention visait à informer les travailleurs œuvrant sur les réseaux d'égouts municipaux et dans les stations d'épuration des eaux usées, de même que les éboueurs municipaux de la nature et des modes de transmission des risques biologiques dans leur milieu de travail, des moyens de prévention, notamment les pratiques d'hygiène personnelle. Les gestionnaires sont également ciblés par cet objectif. La réalisation des activités d'information se fait en début d'intervention du programme.

3.1 Information sur les risques biologiques

3.1.1 Gestionnaires et travailleurs municipaux des eaux usées

L'information est complétée dans 95,2 % des établissements visés. Un total de 5 126 travailleurs municipaux des eaux usées ont été rejoints, soit plus de 100 % des travailleurs visés.

Les travailleurs municipaux et les gestionnaires des eaux usées de 741 établissements sur les 778 visés ont reçu de l'information et celle-ci est complétée, soit 95,2 % des établissements qui comptent cette clientèle.

Les gestionnaires municipaux des eaux usées de 658 établissements ont été informés, soit 84,6 % des établissements visés.

En ce qui a trait aux travailleurs, un total de 5 126 ont reçu l'information alors que 4 967 étaient visés. Cela représente plus de 100 % de la clientèle visée par le programme, vraisemblablement à cause de travailleurs qui se sont ajoutés au moment de l'activité. Nous n'avions prévu aucune question dans le formulaire, qui nous aurait permis de vérifier que ce sont bien les travailleurs visés que nous avons rejoints. Nous ne pouvons mesurer la part de ces travailleurs ajoutés. Nous avons constaté que dans 139 établissements, le nombre de travailleurs visés excède le nombre de travailleurs rejoints. Cette situation se retrouve dans 13 régions. Même si nous ne pouvons avoir plus d'information sur cette situation, le pourcentage de travailleurs rejoints par rapport au nombre de travailleurs visés nous permet de parler de succès. Celui-ci est uniforme à travers la province, le plus « faible » pourcentage étant 89,0 % (tableau 3).

L'objectif poursuivi visait aussi à ce que les gestionnaires soient informés.

On observe, pour l'ensemble des régions, que 658 établissements ont eu au moins un gestionnaire informé sur les 748 où s'est déroulée une session, soit 88,0 %. Par rapport aux 778 établissements visés pour cette clientèle, cela représente 84,6 % de ces établissements. La proportion d'établissements où les gestionnaires ont participé à l'activité présente de la variation dans les régions passant de la moitié des établissements à près de 100 % des établissements visés (tableau 3).

Au total, il y a eu des sessions de groupe dans 669 établissements et 74 établissements ont bénéficié de sessions individuelles. Enfin, les travailleurs et les gestionnaires ont bénéficié de 923 sessions d'information.

3.1.2 Gestionnaires et éboueurs municipaux

L'information est complétée dans 80,8 % des établissements visés. Un total de 409 éboueurs ont été rejoints, soit 100 % des travailleurs visés.

Les éboueurs municipaux de 80 établissements ont reçu de l'information, soit 80,8 % des établissements qui comptent cette clientèle.

Les gestionnaires municipaux des éboueurs de 75 établissements ont été informés, soit 75,8 % des établissements visés.

En ce qui a trait aux travailleurs, un total de 409 ont reçu de l'information, soit exactement le même nombre que ceux visés (100,0 %). Toutefois, à l'instar des travailleurs municipaux des eaux usées, nous constatons que les travailleurs rejoints excèdent les travailleurs visés dans 11 établissements distribués dans 7 régions et les mêmes considérations apportées dans le cas des travailleurs municipaux des eaux usées s'appliquent ici aussi.

On observe pour l'ensemble des régions que 75 établissements ont eu au moins un gestionnaire informé sur les 80 où s'est déroulée une session, soit 93,8 %. Par rapport aux 99 établissements visés pour cette clientèle, cela représente 75,8 % des établissements. La proportion d'établissements où les gestionnaires ont participé à l'activité présente de la variation dans les régions passant de la moitié des établissements à 100 % des établissements visés (tableau 4).

Au total, il y a eu des sessions de groupe dans 55 établissements et 21 établissements ont bénéficié de sessions individuelles. Enfin, les travailleurs et les gestionnaires ont bénéficié de 89 sessions d'information.

Tableau 3. Pourcentage de travailleurs et de gestionnaires informés et pourcentage d'établissements où l'information est complétée, travailleurs municipaux des eaux usées, régions et province

Région	N ^{bre} éta. visés	N ^{bre} éta. où info complétée	N ^{bre} éta. où info complétée/ éta. visés %	N ^{bre} trav. visés pour l'info	N ^{bre} trav. informés	N ^{bre} trav. informés/ n ^{bre} trav. visés %	N ^{bre} éta. où gestionnaires informés	N ^{bre} éta. où gestionnaires informés / éta. visés %
1	72	69	95,8	284	311	109,5	38	52,8
2	55	54	98,2	395	392	99,2	48	87,3
3	58	56	96,6	433	514	118,7	55	94,8
4	65	57	87,7	258	315	122,1	56	86,2
5	59	56	94,9	231	230	99,6	56	94,9
6	26	26	100,0	716	661	92,3	23	88,5
7	33	32	97,0	240	246	102,5	32	97,0
8	36	32	88,9	140	137	97,9	24	66,7
9	25	25	100,0	150	160	106,7	15	60,0
11	31	19	61,3	129	122	94,6	19	61,3
12	122	121	99,2	471	437	92,8	121	99,2
13	4	4	100,0	97	103	106,2	2	50,0
14	36	34	94,4	299	266	89,0	32	88,9
15	33	33	100,0	293	344	117,4	24	72,7
16	123	123	100,0	831	888	106,9	113	91,9
Total	778	741	95,2	4 967	5 126	103,2	658	84,6

 Le résultat correspond à un indicateur.

Tableau 4. Pourcentage de travailleurs et de gestionnaires informés et pourcentage d'établissements où l'information est complétée, éboueurs municipaux, régions et province

Région	N ^{bre} éta. visés	N ^{bre} éta. où info complétée	N ^{bre} éta. où info complétée/ éta. visés % N = 99	N ^{bre} trav. visés pour l'info ¹	N ^{bre} trav. informés	N ^{bre} trav. informés/ trav. visés %	N ^{bre} éta. où gestionnaires informés	N ^{bre} éta. où gestionnaires informés / éta. visés % N = 99
1	1	1	100,0	1	4	400,0	0	0,0
2	7	7	100,0	19	26	136,8	6	85,7
3	1	0	00,0	0	0	00,0	0	00,0
4	0	--	--	--	--	--	--	--
5	2	2	100,0	14	16	114,3	2	100,0
6	10	7	70,0	143	127	88,8	7	70,0
7	32	31	96,9	81	59	72,8	31	96,9
8	8	7	87,5	42	42	100,0	4	50,0
9	5	4	80,0	6	23	383,3	4	80,0
11	23	13	56,5	66	64	97,0	13	56,5
12	5	5	100,0	31	31	100,0	5	100,0
13	0	--	--	--	--	--	--	--
14	2	0	00,0	0	0	00,0	0	00,0
15	0	--	--	--	--	--	--	--
16	3	3	100,0	6	17	283,3	3	100,0
Total	99	80	80,8	409	409	100,0	75	75,8

 Le résultat correspond à un indicateur.

¹ Le nombre de travailleurs visés est retenu uniquement dans le cas où des travailleurs ont été informés dans l'établissement.

Chapitre 4

Guide de gestion



Deux objectifs du programme d'intervention visaient à ce que les gestionnaires aient pris connaissance du guide de gestion sur la prévention des risques biologiques et qu'ils l'aient mis en application afin d'identifier, de corriger et de contrôler les risques biologiques dans leur milieu de travail. Pour ce faire, une première visite était prévue auprès du gestionnaire pour lui expliquer les éléments du guide de gestion. Par la suite, en cours de programme, l'infirmière retournait dans l'établissement afin de vérifier sa mise en application. Concrètement, cette deuxième visite permettait de soutenir le gestionnaire dans la mise en place des mesures préventives pour prévenir une exposition aux risques biologiques. Précisons que le scénario prévu était de profiter des visites faites pour la vaccination pour transmettre le guide et faire le suivi.

Pour évaluer l'objectif de mise en application du guide de gestion, 4 éléments suggérés dans le guide ont été retenus comme indicateurs, pour les gestionnaires municipaux des travailleurs des eaux usées et des éboueurs :

- l'analyse des situations à risque est effectuée;
- les méthodes de travail sécuritaires ont été élaborées;
- les moyens préventifs et les équipements de protection sont fournis par l'employeur et rendus disponibles;
- de l'information sur les risques biologiques est incluse dans la formation des nouveaux travailleurs.

Pour les gestionnaires municipaux des éboueurs, un cinquième élément spécifique a été ajouté :

- un antiseptique sans eau est disponible dans les camions des éboueurs.

Le recueil de l'information s'est fait en utilisant 2 formulaires différents suivant la clientèle visée (annexe 2).

4.1 Clientèle gestionnaires municipaux – Eaux usées

4.1.1 Transmission du guide de gestion

Parmi les 778 établissements ayant des travailleurs municipaux des eaux usées, le guide de gestion a été transmis aux employeurs dans 712 établissements, soit dans 91,5 % (tableau 5).

Le guide de gestion a été transmis aux gestionnaires de 712 des 778 établissements (91,5 %) où se trouvent des travailleurs des eaux usées.

Toutes les régions ont fourni un effort important en ce qui a trait à cette activité. L'annexe 4 décrit les résultats pour chacune.

4.1.2 Retour sur le guide de gestion afin d'évaluer son implantation

Un retour auprès du gestionnaire afin de vérifier la mise en place des mesures préventives a été fait dans 599 établissements, soit 84,1 % des établissements où le guide a été remis.

La deuxième visite avait pour but de soutenir le gestionnaire dans la mise en place des mesures préventives pour prévenir une exposition aux risques biologiques et de vérifier, aux fins de l'évaluation de ce programme, la mise en place des 4 mesures nommées précédemment. Parmi les établissements où le guide a été transmis, un retour a été fait auprès des gestionnaires dans 599 établissements, ce qui représente 84,1 % des établissements (tableau 5). Le nombre d'établissements qui ont fait l'objet d'un retour varie d'une région à une autre : une région n'a pas fait de retour alors que 5 autres ont réussi à le faire dans tous les établissements. L'annexe 4 décrit les résultats de chacune.

Les éléments retenus du guide de gestion sont en réalité pour le gestionnaire des activités à implanter dans l'établissement. Dans les 599 établissements où les intervenants ont fait un retour pour évaluer la mise en application du guide, on observe les résultats suivants :

- l'équipement de protection est fourni et adéquat dans 82,1 % des établissements, soit dans 492 établissements;
- l'information sur les risques biologiques est transmise aux nouveaux travailleurs dans 66,8 % des établissements (400 établissements);
- l'analyse des situations à risque a été faite dans 59,1 % des établissements (354 établissements);
- des méthodes sécuritaires de travail ont été mises en place dans 49,9 % des établissements évalués (299 établissements).

De plus, dans certains cas, l'élément évalué était partiellement mis en place, alors que dans d'autres cas, il n'a pu être évalué.

Le tableau 6 rend compte des résultats complets pour la province et l'annexe 4 les décrit par région.

Soulignons que dans 235 établissements, les 4 éléments du guide de gestion ont été appliqués, soit dans 39,2 % des établissements où le retour a été fait.

Tableau 5. Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire, gestionnaires municipaux eaux usées, ensemble des régions

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	778
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	712
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	91,5 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	599
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	84,1%

Tableau 6. Évaluation de l'application du guide de gestion, gestionnaires municipaux eaux usées, ensemble des régions

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués (N = 599)	Oui	Partiel	Non	Non évalué	Oui/ retour %
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée	354	175	58	12	59,1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées	299	204	80	15	49,9
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats	492	80	17	10	82,1
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs	400	99	58	42	66,8

4.2 Clientèle gestionnaires municipaux - Éboueurs

4.2.1 Transmission du guide de gestion

Le guide de gestion a été transmis aux gestionnaires de 86 des 99 établissements (86,9 %) où se trouvent des éboueurs.

Toutes les régions n'ont pas d'éboueurs. Parmi les 12 qui en ont, le guide de gestion visant les employeurs a été transmis dans 86 des 99 établissements visés, soit dans une proportion de 86,9 % (tableau 7). La distribution est inégale dans les régions passant de 0 à 100 % (l'annexe 4 décrit les résultats pour chacune des régions). Les petits nombres d'établissements dans certaines régions expliquent en partie cette variation.

4.2.2 Retour sur le guide de gestion afin d'évaluer son implantation

Un retour auprès du gestionnaire afin de vérifier la mise en place des mesures préventives a été fait dans 66 établissements, soit 76,7 % des établissements où le guide a été remis.

Parmi les établissements où le guide a été transmis, un retour a été fait auprès des gestionnaires dans 66 des 86 établissements (76,7 %) (tableau 7).

Dans les 66 établissements où les intervenants ont évalué la mise en application du guide, on observe les résultats suivants (tableau 8) :

- l'équipement de protection est fourni et adéquat dans les trois quarts des établissements (75,8 %), soit dans 50 établissements;
- l'information sur les risques biologiques est transmise aux nouveaux travailleurs dans 63,6 % des établissements (42 établissements);
- l'analyse des situations à risque a été faite dans 62,1 % des établissements (41 établissements);
- un antiseptique sans eau est disponible dans les camions dans 60,6 % des établissements (40 établissements);
- des méthodes sécuritaires de travail ont été mises en place dans 47,0 % des établissements évalués (31 établissements).

Vous trouverez à l'annexe 5 les résultats de l'évaluation de la mise en place des mesures préventives pour chacune des régions qui ont réalisé cette activité du programme, pour la clientèle des éboueurs municipaux.

Soulignons que dans 24 établissements, les 5 éléments du guide de gestion ont été appliqués, soit dans 36,4 % des établissements où le retour a été fait.

Tableau 7. Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire, éboueurs municipaux, ensemble des régions

Nombre d'établissements visés par le PII	99
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	86
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	86,9 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	66
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	76,7 %

Tableau 8. Évaluation de l'application du guide de gestion, éboueurs municipaux, ensemble des régions

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué	Oui/ retour %
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	41	22	3	0	62,1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	31	8	8	25	47,0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	50	14	1	1	75,8
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	42	8	12	3	63,6
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	40	4	15	6	60,6

Chapitre 5

Vaccination contre l'hépatite A et le tétanos



Le PII Risques biologiques visait à vacciner contre l'hépatite A 85 % des travailleurs œuvrant sur les réseaux d'égouts municipaux et dans les stations d'épuration et à risque d'éclaboussures fréquentes au visage¹. De plus, le programme prévoyait que 95 % de la clientèle vaccinée contre l'hépatite A devait aussi être vaccinée contre le tétanos.

En ce qui a trait aux modalités offertes pour la vaccination, elles ont varié selon les régions ou les CSSS : certains ont préféré offrir la vaccination aux travailleurs sur leur lieu de travail alors que d'autres ont plutôt demandé aux travailleurs de se présenter aux services courants de leur CSSS pour y recevoir leurs vaccins.

5.1 Établissements visés par les activités de vaccination contre l'hépatite A

Parmi les 778 établissements initialement visés par le programme, on trouve des travailleurs à risque d'éclaboussures au visage dans 665 établissements. Nous n'avons pas d'information pour les 113 établissements qui restent :

- dans les cas où les travailleurs ont été acheminés vers les services courants pour recevoir la vaccination, il est plus difficile, souvent impossible d'obtenir les résultats de vaccination, car ces services ne sont pas mandatés pour faire un tel suivi;
- dans quelques cas, c'est la municipalité qui a pris en charge la vaccination et nous n'avons pu obtenir l'information requise pour le suivi de la vaccination.

¹ Les travailleurs à risque d'éclaboussures fréquentes au visage sont ceux qui sont à risque d'éclaboussures d'eaux usées au visage une fois par semaine ou plus (autant les gouttelettes que les aérosols).

Par ailleurs, pour les 4 878 travailleurs présents dans les 665 établissements, il est à noter que tous ces travailleurs ne sont pas visés par les activités de vaccination du PII phase 2 : certains travailleurs étaient déjà vaccinés avant la mise en route du programme. Par exemple, certains travailleurs occupant des tâches de pompiers et cols bleus avaient été vaccinés contre l'hépatite A et B. Au total, 1 563 travailleurs étaient déjà protégés contre l'hépatite A et n'étaient pas visés par les activités de vaccination (voir figure 1, p. 33).

5.2 Efficacité du programme de vaccination contre l'hépatite A

Un total de 2 673 travailleurs ont reçu 2 doses de vaccin contre l'hépatite A, soit 81,5 % des travailleurs ciblés pour la vaccination.

Le premier indicateur sur la vaccination contre l'hépatite A est un indicateur qui mesure l'efficacité du programme. La question posée est la suivante : quelle proportion de travailleurs à risque d'éclaboussures au visage et visés pour la vaccination ont été protégés contre l'hépatite A par l'action du programme? Le programme a permis que 2 673 travailleurs reçoivent 2 doses de vaccin sur les 3 278 ciblés pour la vaccination, soit 81,5 %.

5.3 Couverture vaccinale

La couverture vaccinale contre l'hépatite A est de 86,8 % pour l'ensemble des clientèles visées.

L'objectif fixé à 85 % est atteint.

Le second indicateur sur la vaccination contre l'hépatite A est l'indicateur sur la couverture vaccinale. La question posée est la suivante : quelle proportion de travailleurs sont maintenant vaccinés contre l'hépatite A, en tenant compte non seulement de ceux qui l'ont été dans le contexte du programme, mais aussi de ceux qui étaient vaccinés avant le programme? Sur les 4 878 travailleurs à risque d'éclaboussures au visage, on en compte 4 236 qui sont maintenant protégés contre l'hépatite A : 1 563 vaccinés avant le programme et 2 673 qui ont reçu 2 doses de vaccin en cours de programme, soit 86,8 %. Cette fois, l'objectif est atteint pour la province. Il a été atteint dans plus de la moitié des régions puisque 8 ont dépassé l'objectif (tableau 10).

L'annexe 6 contient de plus amples informations sur les résultats obtenus dans chacune des régions.

5.4 Vaccination contre le tétanos

Parmi les travailleurs qui ont reçu une dose de vaccin contre l'hépatite A, 91,3 % d'entre eux ont reçu le vaccin contre le tétanos lorsqu'il était indiqué.

Le programme prévoyait que 95 % des travailleurs qui se faisaient vacciner contre l'hépatite A seraient vaccinés contre le tétanos, lorsque la vaccination était indiquée. Pratiquement, elle a été offerte aux 3 054 travailleurs qui ont reçu la première dose de vaccin contre l'hépatite A.

Parmi ceux-ci, on en compte 1 111 pour lesquels la vaccination contre le tétanos était à jour. Les 1 943 travailleurs restants sont nos travailleurs visés. Parmi eux, 1 774 ont reçu le vaccin contre le tétanos, soit 91,3 % (tableau 11 et figure 1). En ce qui a trait aux 169 travailleurs non vaccinés contre le tétanos, 11 ont refusé la vaccination, alors que pour les 158 autres le statut vaccinal n'était pas connu et les travailleurs n'ont pas reçu le vaccin (voir annexe 6 pour plus d'information par région).

Nous ne connaissons pas les raisons précises pour lesquelles ces 158 travailleurs n'ont pas été vaccinés. Aussi, il est difficile de se prononcer sur le bien-fondé de les conserver ou pas dans notre population ciblée. Nous avons toutefois préféré adopter une démarche conservatrice et intégrer ces travailleurs au dénominateur.

L'objectif, même s'il n'est pas atteint pour l'ensemble des régions, a pu l'être dans 12 d'entre elles. De plus, l'activité de vaccination a permis de joindre une quantité considérable de travailleurs et de les protéger contre le tétanos.

Tableau 9. Efficacité du programme : nombre de travailleurs visés pour la vaccination et nombre de travailleurs ayant reçu 2 doses de vaccin contre l'hépatite A, régions et province

Région	N ^{bre} trav. visés pour la vaccination	N ^{bre} trav. ayant reçu 2 doses de vaccin	%
1	77	53	68,8
2	344	331	96,2
3	298	244	81,9
4	207	117	56,5
5	165	95	57,6
6	362	339	93,6
7	42	36	85,7
8	97	70	72,2
9	115	89	77,4
11	195	169	86,7
12	434	365	84,1
13	29	0	---
14	288	229	79,5
15	113	109	96,5
16	512	427	83,4
Total	3 278	2 673	81,5

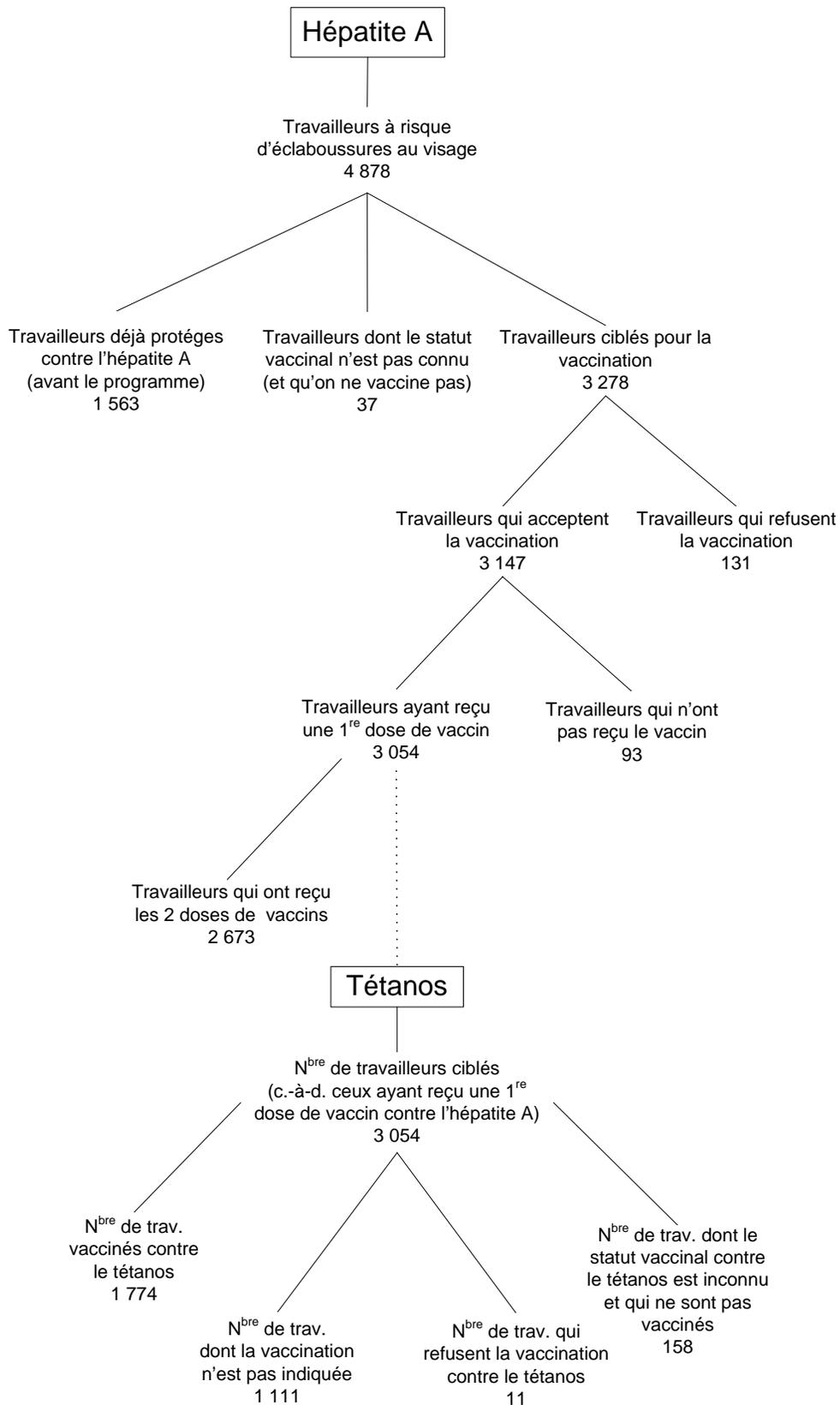
Tableau 10. Couverture vaccinale : pourcentage de travailleurs vaccinés (avant et après le programme) par rapport aux travailleurs visés, régions et province

Région	N ^{bre} trav. vaccinés avant le programme et par le programme	N ^{bre} trav. visés (à risque d'éclaboussures au visage)	%
1	90	119	75,6
2	395	408	96,8
3	319	374	85,3
4	208	305	68,2
5	204	275	74,2
6	654	677	96,6
7	186	192	96,9
8	93	126	73,8
9	147	180	81,7
11	195	221	88,2
12	413	482	85,7
13	146	175	83,4
14	241	300	80,3
15	138	142	97,2
16	807	902	89,5
Total	4 236	4 878	86,8

Tableau 11. Pourcentage de travailleurs vaccinés contre le tétanos par rapport aux travailleurs visés pour la vaccination, régions et province

Région	N ^{bre} trav. ayant reçu une 1 ^{re} dose de vaccin contre l'hépatite A (A)	N ^{bre} trav. dont la vaccination contre le tétanos n'est pas indiquée (B)	N ^{bre} trav. visés pour la vaccination contre le tétanos	N ^{bre} trav. vaccinés contre le tétanos	N ^{bre} trav. vaccinés contre le tétanos %
1	65	7	58	58	100,0
2	333	180	153	151	98,7
3	272	90	182	86	47,3
4	177	28	149	145	97,3
5	148	71	77	77	100,0
6	351	178	173	171	98,8
7	41	12	29	24	82,8
8	90	61	29	29	100,0
9	108	34	74	71	95,9
11	186	47	139	133	95,7
12	414	195	219	216	98,6
13	29	3	26	26	100,0
14	267	60	207	167	80,7
15	110	32	78	75	96,2
16	463	113	350	345	98,6
Total	3 054	1 111	1 943	1 774	91,3

Figure 1 . Illustration du processus de la vaccination contre l'hépatite A et le tétanos



Chapitre 6

Programme de protection respiratoire



Plusieurs tâches peuvent générer des risques d'exposition aux microorganismes sur le réseau d'égouts ou dans les stations d'épuration d'eaux usées. La mise en place d'un programme de protection respiratoire (PPR) peut s'avérer nécessaire pour contrer ce risque d'exposition.

Un PPR comporte les éléments suivants : évaluation des besoins en matière de protection respiratoire, choix des appareils de protection respiratoire (APR), test d'ajustement, politique d'utilisation des appareils, procédure d'entretien et formation. La nomination d'un responsable du programme et le suivi du PPR sont aussi nécessaires¹.

Le PII prévoyait que les gestionnaires d'établissements où un PPR était requis prennent connaissance du contenu du programme et le mette en place.

6.1 Information transmise sur le programme de protection respiratoire

L'information sur le PPR a été transmise dans 485 établissements.

Les intervenants devaient répondre en premier lieu à une question dans chacun des établissements visés : compte tenu de la situation environnementale qui prévaut dans l'établissement, un programme de protection respiratoire est-il requis? Les intervenants ont estimé qu'il l'était dans 540 établissements sur les 778 établissements visés (69,4 %).

Il faut souligner que la proportion d'établissements où le programme est requis varie considérablement d'une région à l'autre. Dans certaines régions, on estime à quelques établissements seulement par rapport aux établissements visés la pertinence du programme, alors que dans d'autres, on a estimé que c'est l'ensemble des établissements qui le nécessitent. L'information sur le programme a été transmise dans 485 établissements, soit dans près de 9 établissements sur 10 où le PPR était requis (tableau 12).

¹ Le programme de protection respiratoire doit être conforme à la norme CSAZ94.4-93.

Tableau 12. Nombre d'établissements où le programme de protection respiratoire (PPR) est requis et pourcentage d'établissements où l'information sur le PPR est transmise, régions et province

Région	N ^{bre} éta. visés pour clientèle eaux usées	N ^{bre} éta. où PPR est requis	N ^{bre} éta. où l'info a été transmise au gestionnaire	N ^{bre} éta. info. transmise/nb ^{bre} éta. PPR requis %
1	72	67	68	101,5
2	55	43	43	100,0
3	58	49	49	100,0
4	65	54	55	101,9
5	59	42	41	97,6
6	26	24	24	100,0
7	33	9	9	100,0
8	36	18	17	94,4
9	25	13	13	100,0
11	31	29	29	100,0
12	122	101	47	46,5
13	4	0	0	---
14	36	31	31	100,0
15	33	3	3	100,0
16	123	57	56	98,2
Total	778	540	485	89,8

6.2 Mise en place du programme de protection respiratoire

Un PPR a été mis en place dans 104 établissements, soit dans un peu plus de 1 établissement sur 4 où il était requis.

À l'instar du guide de gestion, un retour était fait auprès du gestionnaire pour vérifier la mise en place du programme. L'intervenant observait si le programme était mis en place totalement ou partiellement ou pas du tout. Pour répondre affirmativement, tous les éléments requis par le programme décrits plus haut devaient être présents.

Un PPR a été mis en place dans 104 établissements sur les 386 où un retour a été fait auprès du gestionnaire, c'est-à-dire dans un peu plus de 1 établissement sur 4 (26,9 %). On observe des variations importantes selon la région puisque la proportion passe de 0 à plus de 3 établissements sur 4 (tableau 13).

Dans 242 autres cas, le PPR a été mis en application partiellement, soit dans plus de 60 % des établissements où un retour a été fait (62,7 %). Finalement, dans 40 cas, le PPR n'a pas été mis en place (10,4 %).

Si un programme est partiellement mis en place, il s'agissait pour l'intervenant d'évaluer quels éléments étaient présents.

Si l'on considère l'ensemble des établissements, les observations suivantes sont faites :

- les APR sont fournis et disponibles dans 318 établissements (104 établissements où tous les éléments sont en place + 214 où cet élément spécifique est présent), soit dans 82,4 % des établissements où le retour est fait auprès du gestionnaire;
- un responsable est nommé dans 245 établissements (104 établissements où tous les éléments sont en place + 141 où cet élément spécifique est présent), soit dans 63,5 % des établissements où le retour est fait auprès du gestionnaire;
- la formation sur l'ajustement et l'utilisation des APR est effectuée dans 201 établissements (104 établissements où tous les éléments sont en place + 97 où cet élément spécifique est présent), soit dans 52,1 % des établissements où le retour est fait auprès du gestionnaire (tableau 14).

On observe beaucoup de variations lorsqu'on compare les régions. Les résultats obtenus dans chacune apparaissent au tableau 14.

Tableau 13. Nombre d'établissements où un programme de protection respiratoire (PPR) est totalement mis en place par rapport aux établissements où un retour est fait auprès du gestionnaire, régions et province

Région	N ^{bre} éta. où un retour est fait auprès du gestionnaire	N ^{bre} éta. où un PPR est mis en place	N ^{bre} éta. où PPR mis en place / n ^{bre} éta. où info transmise %
1	59	33	55,9
2	43	13	30,2
3	45	13	28,9
4	32	1	3,1
5	40	13	32,5
6	19	3	15,8
7	9	7	77,8
8	2	0	0
9	12	0	0
11	19	2	10,5
12	19	1	5,3
13	---	---	---
14	31	12	38,7
15	3	2	66,7
16	53	4	7,6
Total	386	104	26,9

Tableau 14. Nombre d'établissements où 3 éléments spécifiques du programme de protection respiratoire (PPR) sont implantés parmi les établissements où le PPR est totalement ou partiellement mis en place et pourcentage par rapport aux établissements où un retour est fait auprès du gestionnaire, régions et province

Région	N ^{bre} éta. où un retour est fait auprès du gestionnaire	N ^{bre} éta. où le responsable est nommé ¹	N ^{bre} éta. où le responsable est nommé/ n ^{bre} éta. où un retour est fait %	N ^{bre} éta. où les APR sont fournis ¹	N ^{bre} éta. avec APR fournis/ n ^{bre} éta. où un retour est fait %	N ^{bre} éta. où la formation sur l'ajustement des APR est faite ¹	N ^{bre} éta. où la formation sur l'ajustement des APR est faite/ n ^{bre} éta. où un retour est fait %
1	59	40	67,8	44	74,6	36	61,0
2	43	30	69,8	36	83,7	24	55,8
3	45	30	66,7	42	93,3	20	44,4
4	32	10	31,2	32	100,0	10	31,3
5	40	36	90,0	36	90,0	36	90,0
6	19	3	15,8	12	63,2	3	15,8
7	9	7	77,8	7	77,8	7	77,8
8	2	1	50,0	1	50,0	0	00,0
9	12	7	58,3	3	25,0	3	25,0
11	19	8	42,1	19	100,0	19	100,0
12	19	2	10,5	16	84,2	1	5,3
13	0	--	--	--	--	--	--
14	31	29	93,5	30	96,8	28	90,3
15	3	2	66,7	3	100,0	3	100,0
16	53	40	75,5	37	69,8	11	20,8
Total	386	245	63,5	318	82,4	201	52,1

¹ Les établissements qui ont affirmé avoir mis en place un PPR sont retenus de même que les établissements qui ont déclaré que cet élément spécifique avait été appliqué dans leur établissement.

Conclusion

Le PII Risques biologiques, phase 2 a débuté en janvier 2006 pour les clientèles des travailleurs municipaux des eaux usées et pour les éboueurs municipaux. Plusieurs objectifs étaient poursuivis auxquels se rattachaient des activités qui visaient à réduire l'exposition aux agents biologiques présents dans le milieu de travail.

Ce rapport d'évaluation présente les résultats obtenus pour les activités réalisées selon les clientèles visées.

Travailleurs municipaux des eaux usées :

- L'information a été transmise dans les établissements visés (95,2 % des 778 établissements visés);
- Plus de 100 % des travailleurs visés (5 126) ont été rejoints. L'information a touché une clientèle plus large que celle prévue;
- En ce qui a trait aux activités de vaccination, 2 673 travailleurs ont été vaccinés contre l'hépatite A (2 doses) dans le cadre de ce programme (81,5 % des travailleurs ciblés pour la vaccination). En ce qui a trait à la couverture vaccinale (travailleurs vaccinés avant et par le programme), 86,8 % des travailleurs à risque d'éclaboussures au visage sont maintenant vaccinés contre le virus (4 236 travailleurs). Ici le seuil visé (85 %) est atteint;
- Le guide de gestion a été largement transmis aux employeurs (91,5 %) et un retour a été fait (84,1 %) où l'on a pu constater la mise en place des éléments visés par le guide dans une proportion qui varie de 50 à 82 %;

- Enfin, parmi les établissements où un programme de protection respiratoire (PPR) était requis, les établissements ont reçu de l'information sur le programme (89,8 %) et tous les éléments du programme sont mis en place dans 1 établissement sur 5 (21,4 %).

Éboueurs municipaux :

- L'information a été transmise dans les établissements visés (80,8 % des 99 établissements visés);
- Cent pour cent des travailleurs visés ont été rejoints (409).
- Le guide de gestion a été largement transmis aux employeurs (86,9 %) et un retour a été fait (76,7 %) où l'on a pu constater la mise en place des éléments visés par le guide dans une proportion similaire à celle des employeurs des travailleurs des eaux usées, soit entre 47 à 76 %.

Les résultats observés montrent le succès du programme pour ces 2 clientèles. L'application du programme a nécessité un effort important, considérant le volume d'établissements et de travailleurs rencontrés, le volume d'activités à réaliser (soulignons qu'au moins 2 visites étaient nécessaires pour réaliser les activités entourant la vaccination et le guide de gestion) et le volume d'intervenants mobilisés à une période marquée par plusieurs départs à la retraite. Les résultats obtenus sont tout à l'honneur des intervenants qui y ont participé.

ANNEXE 1

*Activités réalisées dans la région du Nunavik
en lien avec le PII Risques biologiques, phase 2*

1. Contexte : le territoire

- Le territoire couvre le tiers de la superficie du Québec.
- 10,800 habitants dans 14 villages échelonnés le long de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava.
- Aucune route ne relie les 14 villages, pour se déplacer il faut prendre l'avion.

2. Description des activités réalisées

Le Nunavik présente des conditions particulières pour l'application du PII pour les travailleurs des eaux usées et des éboueurs. Dans le Nord, les eaux usées sont recueillies directement à chaque maison par un camion-pompe puis déversées dans une lagune où elles s'accumulent. En 2001, on a observé que le déversement pouvait entraîner une exposition à des éclaboussures d'eaux usées au visage plus spécifiquement, car dans certains cas, le quai était mal situé par rapport aux vents dominants. Cet état de fait a entraîné dès cette même année une série de mesures visant à diminuer ou éliminer l'exposition des travailleurs. Ces mesures sont semblables aux activités proposées dans le PII Risques biologiques, et ce, pour tous les établissements visés par le programme :

- Information transmise aux travailleurs sur les risques et moyens de se protéger;
- Vérification de la vaccination des travailleurs contre l'hépatite A et contre le tétanos : il faut préciser ici que toute la population du Nunavik est vaccinée contre l'hépatite A depuis quelques années. Ce sont les services courants qui assurent la vaccination. La couverture vaccinale est très élevée dans les communautés pour toutes les tranches de population;
- Amélioration des pratiques de travail adaptées aux conditions particulières du nord (ex. : repositionnement des quais de déversement des eaux usées);
- Le guide de gestion n'est pas présenté comme tel à l'employeur vu qu'il n'existe qu'en version française.

Ces activités sont accompagnées d'un suivi. En effet, depuis 2007, l'infirmière en santé au travail a intégré les risques biologiques dans l'application du programme régulier de santé au travail du secteur municipal au Nunavik. Chaque année, plus de 50 % des villages sont l'objet d'interventions en santé au travail. À cette occasion, elle retourne dans les établissements municipaux, transmet l'information aux nouveaux travailleurs et recommande la vaccination s'il y a lieu, vérifie et discute des changements apportés ou à apporter aux pratiques de travail avec l'employeur et les travailleurs.

Finalement, les travailleurs des eaux usées peuvent être les mêmes qui effectuent les tâches d'éboueurs.

En somme, les activités recommandées par le PII sont réalisées et se poursuivent en continu depuis 2001. Ces activités sont adaptées aux réalités particulières du Nunavik.

3. Population rejointe en 2007

Soixante-trois travailleurs des eaux usées, éboueurs, gérants de municipalité, etc. ont reçu une session d'information sur les risques biologiques en 2007 : les éboueurs et les travailleurs des eaux usées ont tous reçu depuis 2002 la formation sur les risques biologiques. Pour les années à venir, il faudra donner l'information aux nouveaux venus.

Au total, 109 travailleurs ont reçu l'information depuis novembre 2002.

En ce qui a trait à la vaccination, contre l'hépatite A, toute la population du Nunavik a été vaccinée il y a quelques années et le suivi pour la vaccination contre le tétanos est effectué par le CLSC de chaque village.

Document réalisé à partir de l'information transmise par Andrée Racine, infirmière clinicienne, Santé au travail, RRSSS du Nunavik (courriels et conversation téléphonique, septembre 2009).

ANNEXE 2

*Formulaires utilisés pour le recueil
de l'information PII Risques biologiques :
travailleurs municipaux des eaux usées et éboueurs*

Formulaire PII Risques biologiques Phase 2 Information / formation générale sur les risques biologiques

*Clientèles : Travailleurs visés par la phase 2
Gestionnaires visés par la phase 2*

*Compléter ce formulaire lorsque vous transmettez de l'information sur les risques biologiques aux travailleurs ou aux gestionnaires des divers secteurs de la phase 2 **ET QUE VOUS N'AVEZ PAS ENCORE ACCÈS À SISAT**. Par la suite vous pourrez saisir ces informations dans SISAT en vous référant au guide de saisie.*

Nom de l'établissement : _____	
N° Éta. : _____	
Contexte : Eaux usées	<input type="radio"/>
Unités mobiles de pompage	<input type="radio"/>
Centre de tri	<input type="radio"/>
Centre de compostage	<input type="radio"/>
Éboueurs privés	<input type="radio"/>
Éboueurs municipaux	<input type="radio"/>
Étape : mise en application	
Volet : Information / formation	
Facteur de risque : risque biologique	
Agresseur : risques biologiques	
Thème de la session (Voir guide de saisie) : _____	
Assignation : _____	
1. Nombre de travailleurs visés : _____	
2. Nombre de travailleurs rejoints : _____	
3. Session de groupe <input type="radio"/> individuelle <input type="radio"/>	

4. Nombre de session(s) données : _____

5. Le gestionnaire a-t-il été informé? oui non

6. Date de fin de l'activité d'information / information : $\frac{\quad}{an} / \frac{\quad}{m} / \frac{\quad}{J}$

7. Commentaires :

Formulaire PII Risques biologiques Phase 2 Guide de gestion – eaux usées

Clientèles : *Gestionnaires des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration
d'eaux usées (formulaire obligatoire)
Gestionnaires des unités mobiles de pompage (formulaire facultatif)*

Compléter ce formulaire lorsque vous transmettez le guide de gestion au gestionnaire et par la suite lorsqu'il y a un retour auprès du gestionnaire pour vérifier certains éléments de prévention mis en application pour réduire l'exposition aux agents biologiques et aux bioaérosols

Nom de l'établissement : _____
N° Éta. : _____
Contexte où le formulaire est disponible : PII Risques biologiques – eaux usées (formulaire obligatoire) PII Risques biologiques – unités mobiles de pompage (formulaire facultatif)
Étape : mise en application
Volet où le formulaire est disponible : soutien à l'organisation de la SST
Facteur de risque requis pour accéder au formulaire : risque biologique
Agresseur : risques biologiques et bioaérosols
Assignation : _____

1. Le guide de gestion a-t-il été transmis au gestionnaire?
<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
↓ → 2. Date de l'activité : $\frac{\quad}{an} / \frac{\quad}{m} / \frac{\quad}{J}$
3. Un retour a été fait auprès du gestionnaire pour vérifier la mise en application du guide de gestion?
<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
↓ → 4. Date de l'activité : $\frac{\quad}{an} / \frac{\quad}{m} / \frac{\quad}{J}$

Formulaire PII Risques biologiques Phase 2 Guide de gestion - éboueurs

Clientèles : *Gestionnaires des éboueurs municipaux (formulaire obligatoire)*
Gestionnaires des éboueurs privés (formulaire facultatif)

Compléter ce formulaire lorsque vous transmettez le guide de gestion au gestionnaire et par la suite lorsqu'il y a un retour auprès du gestionnaire pour vérifier certains éléments de prévention mis en application pour réduire l'exposition aux agents biologiques et aux bioaérosols

Nom de l'établissement : _____
N° Éta. : _____
Contexte où le formulaire est disponible : PII Risques biologiques éboueurs (formulaire obligatoire pour le secteur municipal et facultatif pour le secteur privé)
Étape : mise en application
Volet où le formulaire est disponible : soutien à l'organisation de la SST
Facteur de risque requis pour accéder au formulaire : risque biologique
Agresseur : risques biologiques et bioaérosols
Assignation : _____

1. Le guide de gestion a-t-il été transmis au gestionnaire?
<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
↓ → 2. Date de l'activité : $\frac{\quad}{an} / \frac{\quad}{m} / \frac{\quad}{J}$
3. Un retour a été fait auprès du gestionnaire pour vérifier la mise en application du guide de gestion?
<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
↓ → 4. Date de l'activité : $\frac{\quad}{an} / \frac{\quad}{m} / \frac{\quad}{J}$

Si oui, répondre aux questions 5 à 9.

5. Le gestionnaire a-t-il fait l'analyse des situations à risque?

- oui non partiellement non évalué

6. Le gestionnaire a-t-il élaboré des méthodes de travail sécuritaires?

- oui non partiellement non évalué

7. Les moyens et équipements de protection sont-ils fournis et disponibles?

- oui non partiellement non évalué

8. L'information et la formation sur les risques biologiques sont-elles incluses dans la formation des nouveaux travailleurs?

- oui non partiellement non évalué

9. Un antiseptique sans eau est-il disponible dans les camions?

- oui non partiellement non évalué

10. Commentaires :

Formulaire PII Risques biologiques Phase 2

Suivi de la vaccination hépatite A et tétanos pour les travailleurs en contact avec les eaux usées du secteur municipal et stations d'épuration

Clientèles : travailleurs des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration d'eaux usées (formulaire obligatoire)

Ce formulaire est à compléter pour faire le suivi de vaccination dans l'établissement et sert à mesurer les objectifs fixés pour la vaccination hépatite A et tétanos pour les travailleurs en contact avec les eaux usées. Ce formulaire permet de faire la synthèse de l'intervention vaccinale sans ouvrir de dossier médical pour les travailleurs qui refusent la vaccination ou qui sont déjà vaccinés

Nom de l'établissement : _____
N° Éta. : _____
Contexte où le formulaire est disponible : PII Risques biologiques – eaux usées (formulaire obligatoire)
Étape : mise en application
Volet où le formulaire est disponible : intervention générale
Facteur de risque requis pour accéder au formulaire : risque biologique
Agresseurs : virus de l'hépatite A et bactérie du tétanos
Assignation : _____
Vaccination hépatite A
1. Nombre total de travailleurs à risque d'éclaboussures d'eaux usées au visage dans l'établissement : _____
2. Nombre de travailleurs déjà protégés contre l'hépatite A (ont reçu les deux doses de vaccin) : _____
3. Nombre de travailleurs dont le statut vaccinal n'est pas connu : _____
4. Nombre de travailleurs ciblés pour la vaccination hépatite A : _____

5. Nombre de travailleurs qui refusent la vaccination : _____
6. Nombre de travailleurs qui acceptent la vaccination : _____
7. Nombre de travailleurs qui ont accepté la vaccination mais qui n'ont pas reçu le vaccin : _____
8. Nombre de travailleurs qui ont reçu une première dose de vaccin : _____
9. Nombre de travailleurs qui ont reçu deux doses de vaccin : _____

Vaccination tétanos

10. Nombre de travailleurs ciblés pour la vaccination contre le tétanos, soit les travailleurs qui reçoivent le vaccin pour l'hépatite A (au moins une dose) : _____
11. Nombre de travailleurs que vous avez vacciné contre le tétanos et qui reçoivent le vaccin hépatite A (vaccination opportune) : _____
12. Nombre de travailleurs dont la vaccination contre le tétanos n'est pas indiquée et qui reçoivent le vaccin hépatite A : _____
13. Nombre de travailleurs qui reçoivent le vaccin hépatite A et qui refusent le vaccin contre le tétanos : _____
14. Nombre de travailleurs dont on ne connaît pas le statut vaccinal pour le tétanos et qui reçoivent le vaccin hépatite A : _____

Vaccination terminée dans l'établissement

15. Indiquez la date de fin de la vaccination pour cet établissement : ____ / ____ / ____
an m J
16. Indiquez qui a fait la vaccination :
- L'équipe de santé au travail
 - Le service courant du CSSS
 - L'employeur
 - Autre : _____

Formulaire PII Risques biologiques Phase 2

Programme de protection respiratoire : information donnée aux gestionnaires et retour pour vérifier la mise en place du programme

Clientèles : Gestionnaires des réseaux d'égouts municipaux et des stations d'épuration d'eaux usées du secteur municipal (formulaire obligatoire)
Gestionnaires des unités mobiles de pompage (formulaire facultatif)
Gestionnaires des centres de tri (formulaire obligatoire)
Gestionnaires des centres de compostage (formulaire obligatoire)

Compléter ce formulaire lorsqu'il y a de l'information transmise au gestionnaire sur le programme de protection respiratoire et également lorsqu'il y a un retour pour vérifier si le programme de protection respiratoire est en place

Nom de l'établissement : _____

N° Éta. : _____

Contexte où le formulaire est disponible : PII Risques biologiques – eaux usées (formulaire obligatoire)
PII Risques biologiques – unités mobiles de pompage (formulaire facultatif)
PII Risques biologiques – centre de tri (formulaire obligatoire)
PII Risques biologiques – compostage (formulaire obligatoire)

Étape : mise en application

Volet où le formulaire est disponible : soutien à l'organisation de la SST

Facteur de risque requis pour accéder au formulaire : risque biologique

Agresseur : bioaérosols

Assignation : _____

1. Un programme de protection respiratoire (PPR) est-il requis?

oui non NSP

2. Si oui, l'information sur le PPR a-t-elle été transmise au gestionnaire?

oui non

Si oui → 3. Date de l'activité : $\frac{\quad}{an} / \frac{\quad}{m} / \frac{\quad}{J}$

4. Est-ce qu'un retour a été fait auprès du gestionnaire pour vérifier la mise en place du PPR?

oui non



5. Date de l'activité : ___ / ___ / ___
an m J

Si oui, répondre à la question 6

6. Est-ce que le PPR est en place?

oui¹ non partiellement non évalué

Si vous avez répondu partiellement, répondre aux questions 6.1 à 6.3

6.1 Est-ce qu'un responsable du programme a été nommé?

oui non non évalué

6.2 Est-ce que les appareils de protection respiratoire (APR) sont fournis et disponibles?

oui non partiellement non évalué

6.3 Est-ce que la formation sur l'ajustement et l'utilisation de l'APR
a été donnée aux travailleurs?

oui non partiellement non évalué

7. Commentaires :

¹ Pour répondre **oui** à cette question, cela suppose que tous les éléments que doit comporter un programme de protection respiratoire sont en place, donc l'établissement se conforme à la norme CSA Z94.4-93.

ANNEXE 3

Liste des régions

N°	Région
1	Bas-Saint-Laurent
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean
3	Capitale-Nationale (Québec)
4	Mauricie et Centre-du-Québec
5	Estrie
6	Montréal-Centre
7	Outaouais
8	Abitibi-Témiscamingue
9	Côte-Nord
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
12	Chaudière-Appalaches
13	Laval
14	Lanaudière
15	Laurentides
16	Montérégie
17	Nunavik

ANNEXE 4

***Guide de gestion gestionnaires municipaux des eaux usées :
transmission, retour et évaluation de l'application, selon la région***

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Bas-Saint-Laurent (région 01)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	72
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	70
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	97,2 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	70
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Bas-Saint-Laurent (région 01)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	32	17	20	1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	25	19	25	1
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	57	7	4	2
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	41	14	13	2

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	55
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	53
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	96,4 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	46
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	86,8 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	33	11	2	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	24	15	6	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	40	6	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	38	2	4	2

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Québec (région 03)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	58
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	44
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	75,9 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	44
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Québec (région 03)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	35	5	3	1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	19	15	9	1
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	36	6	2	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	24	8	8	4

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Mauricie et du Centre-du-Québec (région 04)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	65
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	58
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	89,2 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	58
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Mauricie et du Centre-du-Québec (région 04)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	31	23	3	1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	29	23	4	2
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	52	4	2	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	39	13	1	5

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Estrie (région 05)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	59
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	59
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	100,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	56
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	94,9 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Estrie (région 05)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	32	20	4	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	31	20	5	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	42	11	3	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	39	13	4	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Montréal-Centre (région 06)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	26
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	24
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	92,3 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	18
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	75,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Montréal (région 06)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	9	8	0	1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	9	8	0	1
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	15	3	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	11	1	5	1

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Outaouais (région 07)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	33
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	29
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	87,9 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	29
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Outaouais (région 07)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	25	2	2	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	21	2	6	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	21	5	3	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	19	3	6	1

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Abitibi-Témiscamingue (région 08)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	36
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	34
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	94,4 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	23
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	67,6 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Abitibi-Témiscamingue (région 08)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	10	3	4	6
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	6	4	4	9
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	10	6	1	6
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	11	1	2	9

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Côte-Nord (région 09)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	25
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	20
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	80,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	20
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Côte-Nord (région 09)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	6	9	4	1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	8	8	3	1
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	11	6	1	2
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	10	3	6	1

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	31
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	30
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	96,8 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	23
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	76,7 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	9	14	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	3	19	1	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	20	3	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	20	2	0	1

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Chaudières-Appalaches (région 12)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	122
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	103
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	84,4 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	64
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	62,1 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Chaudières-Appalaches (région 12)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	51	12	1	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	51	13	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	54	10	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	52	12	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Laval (région 13)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	4
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	3
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	75,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	0
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	0,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Laval (région 13)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Lanaudière (région 14)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	36
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	35
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	97,2 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	35
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Lanaudière (région 14)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	18	16	1	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	13	21	1	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	35	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	30	4	1	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Laurentides (région 15)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	33
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	30
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	90,9 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	17
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	56,7 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, Laurentides (région 15)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	14	2	0	1
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	14	3	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	16	1	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	12	4	0	1

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Montérégie (région 16)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	123
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	120
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	97,6 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	96
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	80,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des eaux usées, Montérégie (région 16)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	49	33	14	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	46	34	16	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	83	12	1	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	54	19	8	15

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, province**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	778
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	712
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	91,5 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	599
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	84,1 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des eaux usées, province**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	354	175	58	12
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	299	204	80	15
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	492	80	17	10
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	400	99	58	42

ANNEXE 5

***Guide de gestion gestionnaires municipaux des éboueurs :
transmission, retour et évaluation de l'application, selon la région***

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Bas-Saint-Laurent (région 01)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	1
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	0
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	0,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Bas-Saint-Laurent (région 01)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	7
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	6
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	85,7 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	6
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	5	1	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	3	2	0	1
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	6	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	5	1	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	5	0	0	1

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Québec (région 03)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	1
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	1
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	100,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	1
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Québec (région 03)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	1	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	1	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	1	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	1	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Mauricie et du Centre-du-Québec (région 04)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	0
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	0
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	0,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Mauricie et du Centre-du-Québec (région 04)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Estrie (région 05)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	2
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	2
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	100,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	2
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Estrie (région 05)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	1	1	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	1	1	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	2	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	1	1	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	2	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Montréal-Centre (région 06)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	10
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	10
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	100,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	8
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	80,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Montréal (région 06)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	5	3	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	5	3	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	6	2	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	5	1	1	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	6	0	2	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Outaouais (région 07)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	32
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	29
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	90,6 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	24
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	82,8 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Outaouais (région 07)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	18	5	1	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	16	3	4	1
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	14	8	1	1
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	12	3	7	2
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	9	0	10	5

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Abitibi-Témiscamingue (région 08)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	8
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	4
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	50,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	0
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	0,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Abitibi-Témiscamingue (région 08)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Côte-Nord (région 09)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	5
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	4
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	80,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	4
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Côte-Nord (région 09)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	2	2	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	2	2	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	3	1	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	2	1	1	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	3	0	1	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	23
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	21
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	91,3 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	16
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	76,2 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	8	7	1	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	3	10	3	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	15	1	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	14	1	1	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	10	4	2	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Chaudières-Appalaches (région 12)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	5
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	5
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	100,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	1
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	20,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Chaudières-Appalaches (région 12)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	1	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	1	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	1	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	1	0	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	1	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Laval (région 13)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	0
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	0
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	0,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux eaux usées, Laval (région 13)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Lanaudière (région 14)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	2
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	2
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	100,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	2
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Lanaudière (région 14)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	2	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	1	1	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	2	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	1	0	0	1
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	2	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Laurentides (région 15)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	0
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	0,0 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	0
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	0,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, Laurentides (région 15)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	0	0	0	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	0	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Montérégie (région 16)**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des éboueurs	3
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	2
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	66,7 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	2
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	100,0 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
gestionnaires municipaux des éboueurs, Montérégie (région 16)**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	0	1	1	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	0	2	0	0
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	0	2	0	0
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	1	0	1	0
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	2	0	0	0

**Transmission du guide de gestion et retour auprès du gestionnaire,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, province**

Nombre d'établissements visés par le PII pour la clientèle des eaux usées	99
Nombre d'établissements où le guide de gestion a été transmis	86
Pourcentage d'établissements où le guide de gestion a été transmis	86,9 %
Nombre d'établissements où un retour sur le guide de gestion a été fait	66
Pourcentage d'établissements où le retour est fait parmi ceux où il a été remis	76,7 %

**Évaluation de l'application du guide de gestion,
 gestionnaires municipaux des éboueurs, province**

Retour sur le guide de gestion : éléments du guide évalués	Oui	Partiel	Non	Non évalué
Établissements avec analyse des situations à risque réalisée/établissements où le retour a été fait	41	3	22	0
Établissements où les méthodes de travail sécuritaires sont implantées/établissements où le retour a été fait	31	8	8	25
Établissements avec équipements de protection fournis ou adéquats/établissements où le retour a été fait	50	1	14	1
Établissements avec information sur les risques biologiques donnée aux nouveaux travailleurs/établissements où le retour a été fait	42	12	8	3
Établissements où un antiseptique sans eau est disponible dans les camions	40	15	4	6

ANNEXE 6

***Résultats de la vaccination contre
l'hépatite A et le tétanos,
selon la région et la province***

Résultats de la vaccination contre
l'hépatite A, selon la région et la province

Région	N ^{bre} trav. à risque d'éclaboussures	N ^{bre} trav. protégés contre hépatite A	N ^{bre} trav. dont le statut vaccinal n'est pas connu	N ^{bre} trav. ciblés par la vaccination	N ^{bre} trav. qui refusent la vaccination	N ^{bre} trav. qui acceptent la vaccination	N ^{bre} trav. qui n'ont pas reçu le vaccin	N ^{bre} trav. ayant reçu 1 dose de vaccin	N ^{bre} trav. ayant reçu 2 doses de vaccin
1	119	37	5	77	1	76	11	65	53
2	408	64	0	344	7	337	4	333	331
3	374	75	1	298	6	292	20	272	244
4	305	91	7	207	16	191	14	177	117
5	275	109	1	165	6	159	11	148	95
6	677	315	0	362	10	352	1	351	339
7	192	150	0	42	1	41	0	41	36
8	126	23	6	97	0	97	7	90	70
9	180	58	7	115	3	112	4	108	89
11	221	26	0	195	3	192	6	186	169
12	482	48	0	434	18	416	2	414	365
13	175	146	0	29	0	29	0	29	0
14	300	12	0	288	17	271	4	267	229
15	142	29	0	113	0	113	3	110	109
16	902	380	10	512	43	469	6	463	427
Total	4 878	1 563	37	3 278	131	3 147	93	3 054	2 673

**Résultats de la vaccination contre
le tétanos, selon la région et la province**

Région	N ^{bre} trav. ciblés par la vaccination	N ^{bre} trav. vaccinés contre le tétanos	N ^{bre} trav. dont la vaccination contre le tétanos n'est pas indiquée	N ^{bre} trav. qui refusent la vaccination contre le tétanos	N ^{bre} trav. dont le statut vaccinal contre le tétanos est inconnu et qui ne sont pas vaccinés
1	65	58	7	0	0
2	333	151	180	1	1
3	272	86	90	1	95
4	177	145	28	0	4
5	148	77	71	0	0
6	351	171	178	1	1
7	41	24	12	0	5
8	90	29	61	0	0
9	108	71	34	0	3
11	186	133	47	5	1
12	414	216	195	0	3
13	29	26	3	0	0
14	267	167	60	0	40
15	110	75	32	0	3
16	463	345	113	3	2
Total	3 054	1 774	1 111	11	158